



Traité Demaï

Michna 4 - Chapitre 2

הנחתותם לא חיבו אוTEM סכמים להפריש,
אלא כדי תרומות מעשר ומוללה.
החכמים אינן רשאין למכר את הDMAI.

כל המשפטין במדה גסה, רשאין למכר את הDMAI.
אלו הם המשפטין במדה גסה,
כגון הפטונות ומזכרי תבואה.

Concernant les boulanger, les Sages ne les ont obligés à prélever que la quantité correspondant à téroumat ma'asser et à la 'halla. Les commerçants au détail ne sont pas autorisés à vendre du Demaï mais ceux qui vendent par grandes quantités peuvent céder ces produits Demaï. Qu'appelle-t-on ceux qui vendent par grandes quantités ? Les grossistes ou ceux qui vendent des récoltes.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.